

PROVISOIRE

E/2003/SR.40
27 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 40ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 18 juillet 2003, à 10 heures

Président : Mme RASI (Finlande) (Vice-Présidente)

SOMMAIRE

Coopération régionale

Coordination, programme et autres questions (*suite*)

h) Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.03-63343 (F) NY.07-34914 (F)

En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala), M^{me} Rasi (Finlande), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Coopération régionale (point 10 de l'ordre du jour)
(E/2003/15 et Add.1, 16-20 et 45)

Table ronde sur le thème « Incidences des négociations commerciales sur le développement : une perspective régionale »

M^{me} Schmögnerova [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)], intervenante, dit que la coopération régionale en matière de commerce est déjà très performante dans la région de la CEE, où les accords commerciaux passés au sein de l'Union européenne et entre les signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont accru la prospérité des pays membres ainsi que leur intégration dans l'économie mondiale. Toutefois, si la répartition des bénéfices de la facilitation du commerce devient plus équitable, les pays en développement et les pays à économie en transition ont besoin d'urgence d'une assistance technique et d'une aide pour renforcer leurs capacités.

L'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est actuellement un sujet de grave préoccupation pour plusieurs États membres de la CEE, mais ils sont confrontés à un certain nombre de problèmes particuliers. En premier lieu, les économies autrefois planifiées n'ont pratiquement aucun marché de biens et de services et leur structure réglementaire est sous-développée. Ensuite, aucun des pays à économie en transition n'a tiré le moindre profit du statut de pays en développement, malgré un produit intérieur brut (PIB) par habitant très bas, tandis que leurs gouvernements font face à la tâche difficile de persuader leur électorat des bénéfices à long terme qui peuvent être retirés de l'adhésion à l'OMC. Enfin, les pays en voie d'adhésion ont besoin de négocier une période de transition afin d'atténuer les conséquences négatives à court terme de l'adhésion à l'OMC, tout en veillant à ne pas privilégier les intérêts de quelques entreprises dans des secteurs non compétitifs.

La majorité de la Communauté d'États indépendants (CEI) a signé des accords commerciaux bilatéraux et régionaux et quelques-uns œuvrent à la création d'« un espace économique commun », mais il est important de rappeler que tous les accords de cette nature doivent être conformes aux principes de l'OMC,

car les pays concernés sont candidats à l'adhésion. De plus, l'adhésion à l'OMC d'un État partie à de tels accords pourrait poser des problèmes si, par exemple, il lui est demandé d'abaisser certains tarifs douaniers. Une coopération accrue entre les parties aux accords commerciaux bilatéraux et régionaux améliorerait l'utilité des accords ainsi que le pouvoir de négociation des candidats à l'adhésion à l'OMC.

Les implications commerciales de l'élargissement de l'Union européenne sont généralement positives pour les pays de la région de la CEE. On admet généralement, si l'élargissement accroît les performances économiques de l'Union européenne dans son ensemble, qu'il aura un effet expansionniste sur les importations des pays non adhérents. L'ampleur de cet effet dépendra de la part de ces pays dans les importations totales de l'Union européenne et de leur capacité à répondre à une demande accrue. De manière générale, les tarifs douaniers des nouveaux membres vont diminuer de manière significative, bien que la majorité des pays en voie d'adhésion doive augmenter ses tarifs douaniers sur les produits de la pêche.

L'adhésion à l'Union européenne demandera également de mettre un terme à un certain nombre d'accords commerciaux préférentiels bilatéraux entre les nouveaux membres et des pays qui ne sont pas en voie d'adhésion. Dans plusieurs cas, l'élargissement perturbera le commerce transfrontalier en raison de la mise en place du nouveau système de visa de l'Union européenne. Néanmoins, des nouveaux accords entre l'Union européenne et ses voisins de l'Europe orientale et de la région méditerranéenne devraient limiter les répercussions négatives de l'élargissement pour les pays qui ne sont pas en voie d'adhésion.

La négociation simultanée d'accords commerciaux aux niveaux bilatéral et multilatéral pose un certain nombre de défis à des pays à économie de marché émergente. Il est important de s'assurer que les engagements contractés à différents niveaux soient complémentaires et compatibles, d'encourager une interaction plus dynamique entre les secteurs privé et public dans des pays à économie de marché émergente et de prêter une attention particulière au renforcement des capacités.

M. Kim Hak-su [Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)], intervenant, dit que l'apparition récente du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) a

causé des pertes économiques considérables dans la région de la CESAP, mais qu'elle est tout à fait consciente de la nécessité de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et notamment du cycle actuel des négociations de l'OMC. La Banque mondiale estime que la suppression des restrictions sur le commerce agricole et la réduction des restrictions sur l'entrée temporaire de travailleurs des pays en développement dans les pays développés auraient un impact considérable sur les revenus des pays en développement. Compte tenu que plus des trois quarts de la population totalement démunie vivent dans la région de la CESAP, le succès de ces négociations est peut-être le défi économique le plus critique qui se pose aux gouvernements de la région.

Malencontreusement, aucun délai de négociation de l'OMC n'a été respecté, affaiblissant la crédibilité du processus. Il est absolument nécessaire d'avancer sur le traitement spécial et différencié, les textiles et l'accès aux médicaments génériques et il est difficile d'imaginer le moyen de sortir de l'impasse actuelle s'il n'y a pas d'amélioration décisive dans le domaine agricole. L'élimination des aides financières faussant les échanges est vitale si l'on veut progresser. Il se félicite de la récente décision de l'Union européenne de dissocier les aides financières à l'agriculture des niveaux de production mais fait observer que des distorsions profondes persistent dans des secteurs clés tels que les céréales, le sucre et la viande de bœuf.

Les pays de la région de la CESAP vivent le processus d'adhésion à l'OMC comme une expérience longue et difficile. La réforme interne attendue chez les nouveaux membres va souvent au-delà des engagements des membres existants, et il est préjudiciable aux pays vulnérables en développement de leur demander d'élaborer un calendrier qui exerce une pression extrême sur leurs capacités sociales et institutionnelles. Les pays en développement eux-mêmes ont besoin de mieux comprendre les engagements, les coûts et les bénéfices liés à leur adhésion à l'OMC. Il demande aux pays rompus aux procédures de l'OMC d'étudier des moyens qui permettraient de faciliter le processus d'adhésion des pays de la région grâce à une coopération plus étroite entre tous les membres de la CESAP.

Élément positif, une série d'activités de formation sans précédent, généreusement financée, est actuellement mise en place dans la région de la CESAP. La coopération technique et le renforcement

des capacités sont des éléments clés du système commercial multilatéral fondé sur des règles, qui représente le meilleur espoir des pays en développement d'améliorer le commerce entre eux et de profiter de relations pacifiques.

M. Ocampo [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenant, dit que compte tenu du rôle primordial joué par le développement technique comme moteur de la croissance économique, la principale fonction du système commercial multilatéral devrait être de faciliter le transfert de technologie des pays industrialisés vers le reste du monde et, sur le long terme, d'assurer que davantage de pays soient en position de devenir des novateurs technologiques. Malheureusement, les obstacles protectionnistes sont les plus élevés là où la normalisation technologique pourrait vraiment profiter aux pays en développement – les secteurs agricole, minier et manufacturier. De plus, le principe de traitement spécial et différencié développé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour accélérer le transfert de technologie a été atténué, en particulier par les résultats du Cycle d'Uruguay. Clarifier le rôle du traitement spécial et différencié dans le système d'échanges multilatéral actuel est aussi important pour les pays en développement qu'abaisser les obstacles commerciaux.

Un autre sujet de préoccupation grandissante à l'égard des pays de la CEPALC est l'écart qui sépare la croissance de leurs exportations de celle de leur PIB depuis l'ouverture de leurs marchés. Dans les années 90, la croissance de leurs exportations était d'environ 9 % par an, tandis que leur PIB augmentait d'un peu moins de 3 % par an. Il y a deux raisons plausibles à cet écart : d'un côté la chute des prix mondiaux des produits agricoles, tels que le café, a freiné la croissance économique globale, et d'un autre côté une grande partie de la croissance des exportations dépend des importations de matières premières et des moyens de production, avec relativement peu de moyens de production nationaux. Ces problèmes appellent une solution spécifique dans le cadre du système commercial multilatéral en vue de développer des politiques qui renforcent le lien entre le secteur des exportations d'un pays et le reste de son économie.

Les pays de la CEPALC sont extrêmement préoccupés par l'absence de progrès dans le cycle actuel de négociations commerciales, notamment dans

le domaine de l'agriculture. Si les récents changements apportés par l'Union européenne à sa politique agricole commune (PAC) sont appréciés, ils demeurent insuffisants. Une nouvelle approche de la question globale des aides agricoles est nécessaire. On a pu observer que même si les pays s'acquittent de leurs engagements pris au titre du Cycle d'Uruguay de réduire les aides financières de manière générale, les aides agricoles n'ont pas été réduites. Un groupe d'experts de plus en plus nombreux considère que ce ne sont pas uniquement les aides à la production qui faussent les échanges, et qu'il serait bon de supprimer toutes les aides à l'agriculture, et non pas uniquement les aides à la production. Des progrès sont également nécessaires dans les négociations commerciales au regard des droits de propriété intellectuelle, notamment dans le domaine de la santé publique où la question plus générale en attente de solution concerne le caractère public et privé du savoir.

Les effets des accords commerciaux régionaux et bilatéraux sur les ententes multilatérales doivent être examinés de plus près. Rappelant que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), précurseur de l'OMC, visait initialement à éviter les distorsions résultant de l'application d'une série de tarifs douaniers sur les importations en fonction de l'origine, il propose un examen plus approfondi du statut de la nation la plus favorisée (NPF), principe adopté pour encourager l'intégration régionale. La prolifération actuelle des accords commerciaux est en fait davantage un obstacle qu'une aide à l'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M^{me} Tallaw [Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)], intervenante, dit que l'augmentation relativement rapide du nombre de pays arabes ayant adhéré à l'OMC implique une approche radicalement nouvelle du développement économique mondial. De plus, en conséquence du nombre croissant de partenariats interrégionaux, le commerce intrarégional hors pétrole a augmenté dans les années 90 à un taux annuel de 11 %, soit le double du taux enregistré dans les années 80. Les négociations en vue de libéraliser le commerce des services dans les pays arabes progressent grâce à une initiative lancée par le Gouvernement du Liban. De plus, le Conseil de coopération du Golfe devrait développer une union douanière, et plusieurs pays de la région ont conclu des accords commerciaux bilatéraux. Ces développements

intrarégionaux devraient préparer la voie à une intégration plus souple dans l'économie mondiale. Le fait que les accords de coopération avec l'Europe signés dans les années 70 aient été récemment transformés en accords de partenariat est une autre tendance susceptible de faciliter l'intégration.

La CESAO a joué un rôle instrumental en aidant ses pays membres à réaliser une intégration régionale et à répondre à la mondialisation. Sa restructuration en 2002 a donné lieu à l'établissement de deux nouveaux sous-programmes, l'un pour traiter la mondialisation et l'intégration régionale et l'autre les technologies de l'information et de la communication. On a enregistré une réaction positive aux efforts d'intégration de la CESAO au niveau sectoriel dans les transports, l'énergie, l'environnement et le commerce.

La région arabe devrait s'engager davantage pour participer plus pleinement et de façon plus adaptée aux ententes commerciales plus larges. On craint de plus en plus que les ententes commerciales bilatérales avec l'Europe et les États-Unis d'Amérique crée un phénomène involontaire de réseau en étoile, dans lequel les pays impliqués ont davantage d'accès commerciaux au marché du partenaire commercial que les partenaires arabes entre eux. Encourager et favoriser une meilleure intégration et une meilleure coordination économiques arabes est un moyen d'éviter cette situation.

Pendant longtemps, les pays arabes ont souffert d'une instabilité politique profonde. Le conflit toujours irrésolu entre la Palestine et Israël, la guerre en Iraq et les sanctions prises contre quelques pays ont, sans aucun doute, freiné le développement de la région et son intégration dans l'économie internationale. Il faut espérer que tous les pays uniront leurs efforts pour résoudre ces conflits de manière pacifique.

M. Mwalwanda [Commission économique pour l'Afrique (CEA)], intervenant, dit que le commerce peut contribuer aux efforts de développement de l'Afrique de différentes manières. Cependant, ce que certains considèrent comme des bénéfices du commerce n'est pas automatique; ils profitent uniquement aux pays qui ont pris des mesures pour en tirer parti. L'un des défis auxquels sont confrontés actuellement les pays arabes est de savoir comment récolter les fruits du commerce tout en minimisant les risques.

Les événements des trois décennies écoulées ont montré que les facteurs internes – tels que les effets négatifs des politiques économiques et l'absence de progrès dans les efforts d'intégration régionale – et les facteurs externes – notamment les obstacles regrettables et coûteux imposés par les pays développés – ont limité la capacité de l'Afrique à participer effectivement au commerce mondial. Selon l'OMC, la suppression des aides agricoles dans les pays adhérents à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) multipliera par trois les recettes actuelles des pays en développement au titre de l'aide publique au développement (APD). Les Africains sont particulièrement préoccupés par l'impact des aides au coton dans les pays de l'OCDE sur les moyens d'existence de l'Afrique.

À l'occasion d'une récente conférence organisée par l'Union africaine, les ministres africains du commerce ont exprimé leurs graves préoccupations sur l'absence de progrès du cycle actuel de négociations commerciales multilatérales, ainsi que l'a démontré le non-respect des délais relatifs aux questions clefs. Ils se préoccupent également de la représentation inégalitaire à l'OMC des pays africains, et des pays en développement de manière générale, et de leur exclusion des processus décisionnels sur les questions clefs les concernant. Les ministres ont alors demandé aux membres de l'OMC d'accélérer les négociations afin d'assurer que la conférence ministérielle de l'OMC à Cancún produise des résultats positifs pour les pays africains et fasse du Programme de travail de Doha un vrai programme de développement.

Les pays africains ont besoin d'une assistance et d'un renforcement des capacités techniques afin de s'adapter aux nouvelles règles du commerce, s'acquitter de leurs obligations et exercer leur droit d'être membres de l'OMC. La CEA a relevé ce défi, notamment en créant un nouveau département commercial chargé de réaliser des études approfondies sur les questions relatives au commerce afin de mettre en lumière les possibilités et les défis aux niveaux régional et mondial. Des accords ont été signés avec le Gouvernement canadien afin de créer un Centre africain pour la politique commerciale (CAPC) chargé de former des négociateurs commerciaux africains. En outre, un bureau de liaison a récemment été établi à Genève pour appuyer ces négociateurs.

À la veille de la conférence ministérielle de Cancún, les priorités de l'Afrique sont claires et

urgentes. On relève entre autres la nécessité de réaliser des progrès en traitant efficacement la question des aides financières de l'OCDE et de leur impact sur l'agriculture africaine; la nécessité de s'attaquer efficacement au problème de l'Accord relatif au respect des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à la santé publique afin d'assurer l'accès du peuple africain à des médicaments abordables; la nécessité de prévoir un espace politique permettant aux pays africains de promouvoir leurs secteurs manufacturier et industriel; la nécessité de réaliser des progrès en appliquant les dispositions de traitement spécial est différencié au sein de l'OMC; et la nécessité de faciliter l'adhésion des pays les moins avancés. Si tous les partenaires abordent les négociations dans l'esprit de Doha, Cancún marquera le début d'un avenir meilleur pour tous.

M. Balarezo (Pérou) dit que l'un des messages fondamentaux qui ressort des déclarations des secrétaires exécutifs est la nécessité d'une plus grande autonomie nationale dans le cadre des négociations commerciales internationales actuellement en cours. Cette question est étroitement liée à la question complexe de ce que les pays en développement peuvent apporter aux négociations. L'autre message est que l'augmentation exponentielle des accords bilatéraux préférentiels est contraire au principe de multilatéralisme et qu'elle affaiblit le principe de la nation la plus favorisée (NPF) inscrit dans les accords de l'OMC. Il demande aux secrétaires exécutifs d'expliquer leur position sur le programme complexe de la prochaine conférence ministérielle de Cancun et d'exposer leurs attentes à cet égard.

M. Ocampo [Secrétaire exécutif de la commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenant, dit que la question de l'autonomie nationale – ou de l'autonomie des groupes régionaux – en termes de politique de développement est l'une des questions clefs du programme, ainsi que la question de l'opposition entre le multilatéralisme et la prolifération des accords bilatéraux. Les accords commerciaux régionaux constituent une exception majeure aux principes inscrits dans la clause de la NPF des accords de l'OMC. Un problème s'est présenté parce que l'exception est utilisée à des fins autres que l'intégration régionale, à laquelle elle était destinée, remettant en question la signification du principe

fondamental de la NPF. La communauté internationale devrait étudier le nombre d'exceptions qu'elle souhaite autoriser.

On observe une grande préoccupation dans la communauté internationale du fait que tous les délais importants du processus des négociations commerciales avant la conférence de Cancun sont dépassés et que, dès lors, les participants subiront une pression considérable pour parvenir à des accords sur une période de temps très courte. Il est important de conserver à l'esprit, toutefois, que les négociations commerciales ne devaient pas être conclues avant 2004, la conférence de Cancun représentant seulement une étape d'un long processus, et qu'un aspect propre aux négociations commerciales multilatérales a toujours été que les participants cachaient leur jeu jusqu'au dernier moment. Néanmoins, il est regrettable que beaucoup de pays en développement n'aient pas été en mesure de participer aux négociations de la Conférence préministérielle.

M. Kim Hak-su [Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)], intervenant, dit que beaucoup d'accords commerciaux sous-régionaux dans la région Asie-Pacifique sont considérés comme des composantes de l'intégration mondiale. Toutefois, le nombre d'accords commerciaux bilatéraux a augmenté de manière considérable. Il reste à étudier si ces accords peuvent aussi être des composantes de l'intégration mondiale. Pour sa part, il espère que ces accords faciliteront, et n'empêcheront pas, le commerce mondial.

Malgré le pessimisme relatif à la conférence de Cancun, il a tout de même observé un optimisme prudent à Genève parmi ses collègues qui considèrent la conférence comme une opportunité de suivre la mise en œuvre du programme de Doha pour le développement. La conférence est unique en cela qu'elle va demander la pleine participation des pays membres développés. Bien des délais ont été dépassés mais on peut espérer qu'un programme de travail cadre sera établi à Cancun, qui pourra servir de base de travail. Même s'il est impossible de parvenir à des conclusions ou des déclarations tangibles, il est convaincu que la conférence de Cancun s'inscrira tout à fait dans un processus digne d'intérêt.

M^{me} Tallawy [Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie

occidentale (CESAO)], intervenante, dit qu'il est regrettable que les délais impartis aux négociations commerciales n'aient pas été respectés et que si peu de progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre du programme de Doha pour le développement. Au vu de ces manquements, elle peut comprendre les hésitations de certaines parties à assister à la conférence de Cancun. On peut espérer toutefois que des progrès seront possibles au cours des semaines précédant la conférence, notamment compte tenu du fait que la position des pays en développement est devenue beaucoup plus claire. Peut-être serait-il sage de se concentrer sur quelques questions clefs, telles que le degré de consolidation des groupes régionaux.

Indépendamment de ce qui se passera à Cancun, le processus des négociations commerciales doit se poursuivre. Son succès dépend de la volonté politique de groupes d'États – et notamment des pays en développement – de promouvoir l'intégration économique entre eux.

M^{me} Schmögnerova [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)], intervenante, dit que l'Union européenne a négocié un certain nombre d'accords de libre-échange, notamment des accords d'association de libre-échange avec des pays candidats, des accords de partenariat et de coopération avec les pays de la CEI et des accords de stabilisation et d'association avec les pays de l'Europe du Sud-Est. Tous ces accords ont pour but de servir de composantes de la coopération entre les partenaires. À ce jour, tous les accords ont, dans leur ensemble, produit des résultats positifs. Parmi les accords commerciaux régionaux qui existent au sein de l'Europe, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale a été particulièrement couronné de succès. Il a été établi pour renforcer les liens commerciaux régionaux et pour compenser la perte des liens commerciaux anciens entre les pays socialistes.

Bien que tous les pays signataires de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale soient membres de l'OMC, l'adhésion de nombreux pays de la CEI est toujours en suspens. Les accords de libre-échange ou de commerce régionaux ne remplacent pas l'adhésion à l'OMC. Au contraire, ils sont une force motrice vers l'adhésion à l'OMC et constituent une expérience utile pour les pays qui espèrent rejoindre l'OMC ultérieurement.

M. Mwalwanda [Commission économique pour l'Afrique (CEA)], intervenant, dit que les pays africains ont participé activement aux négociations de Doha sur les questions de mise en œuvre et de traitement spécial et différencié. Cependant, bien que quelques progrès aient été réalisés, aucune décision n'a encore été prise. Il se demande si le Conseil soutient l'appel à une « récolte précoce » à Cancun, qui permettrait d'engager des efforts pour trouver un accord sur un nombre limité de dispositions relatives à ces questions, tandis que l'OMC pourrait ainsi passer à l'étape suivante des discussions.

M^{me} Repetti de Varela (Argentine) demande comment les pays d'Amérique latine peuvent espérer accélérer leur croissance économique, compte tenu du ralentissement mondial actuel et des conditions défavorables d'accès aux marchés des pays développés.

M. Ocampo [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenant, dit qu'en considérant une courte période, la lenteur de la croissance économique que connaissent les pays d'Amérique latine a été provoquée par l'interruption des flux de capitaux due à la crise financière asiatique de 1998. Ainsi, il est essentiel d'attirer les investissements étrangers, par exemple par un système de garantie. Le problème est particulièrement aigu pour l'Argentine qui n'a pas remboursé sa dette. Les dettes doivent être rééchelonnées, en fonction des capacités de paiement du pays, afin que les remboursements normaux puissent reprendre.

Sur une période plus longue, le problème de la lenteur de la croissance économique en Amérique latine est dû à l'incapacité de transformer la croissance des exportations dans les années 90 en moteur de croissance de l'économie dans son ensemble. Les mesures d'ouverture du marché ont conduit à la destruction de nombreux secteurs, tandis que la croissance des exportations est restée limitée à une poignée de petits secteurs. Les politiques de développement doivent se centrer sur la croissance des exportations dans les secteurs les plus importants, afin de relancer les économies d'Amérique latine.

M. Francis (Jamaïque) dit qu'en collaboration avec la CNUCED, les commissions régionales ont un rôle important à jouer en offrant une assistance technique aux pays en développement à l'égard des questions de commerce multilatéral. À ce jour,

seule la CESAP a commencé à offrir des programmes de formation semestriels de cette nature. Il demande si les autres commissions régionales ont élaboré des plans pour mettre en place des programmes de formation plus systématiques sur les négociations commerciales internationales. Il est inquiétant que les pays de la région de la CEPALC n'aient pas pu transférer la productivité des entreprises exportatrices qui réussissent vers le reste de l'économie, et il aimerait recevoir des informations sur le moyen d'y parvenir.

M^{me} Tallawy [Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)], intervenante, dit qu'en collaboration avec la CNUCED et l'OMC, la CESAO organise des cours de formation commerciale depuis trois ans et qu'elle met actuellement en place un institut de suivi de l'évolution du commerce.

M. Kim Hak-su [Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)], intervenant, dit que dans sa région le programme de formation a deux composantes majeures, impliquant l'assistance de l'OMC d'une part et de la CNUCED d'autre part.

M^{me} Schmögnerova [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)], intervenante, dit que la CEE n'offre pas de programmes de formation de cette nature parce qu'elle n'a pas de mandat pour les négociations commerciales. Néanmoins, elle offre une assistance technique considérable en matière de facilitation du commerce, notamment de renforcement des capacités, de suppression des obstacles non tarifaires et d'harmonisation des normes.

M. Mwalwanda [Commission économique pour l'Afrique (CEA)], intervenant, dit que des efforts considérables ont été engagés dans sa région pour organiser des ateliers de renforcement des capacités en relation avec les négociations commerciales multilatérales. Un Centre africain pour la politique commerciale a également été créé afin de proposer une formation sur l'action à long terme, en vue de surmonter les contraintes commerciales et intégrer le commerce dans le processus de développement.

M. Ocampo [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenant, dit qu'en collaboration avec la CNUCED, la CEPALC a lancé un

programme d'assistance technique en 2003 dont on espère qu'il se poursuivra ultérieurement. Elle a également fait de la promotion du commerce le thème central de sa prochaine réunion de développement. Elle réalise une analyse majeure des politiques et expériences pertinentes et incorpore des statistiques provenant d'autres secteurs que le secteur manufacturier, tels que le tourisme et les industries de services, afin de formuler des stratégies de développement plus performantes.

M^{me} Benavides Cotes (Observatrice de la Colombie) demande comment les migrations ont été intégrées dans les stratégies de développement des commissions régionales.

M. Ocampo [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenant, dit que la migration internationale est un phénomène majeur dans sa région, répandu particulièrement dans les pays les plus proches des États-Unis d'Amérique et qu'elle devrait continuer à s'accroître au vu des déséquilibres actuels existants entre les pays en développement et les pays développés, en termes de technologie, de facteurs macroéconomiques et de mouvements de capitaux. Il y a donc un besoin urgent de trouver un consensus international sur le moyen de résoudre les problèmes migratoires.

Pour les pays en développement, en particulier depuis la crise économique de 1998, les travailleurs migrants vivant à l'étranger sont une source importante de devises étrangères. D'un autre côté, l'exode des ressources humaines a des conséquences graves dans certains domaines, comme dans certaines parties des Caraïbes, où il y a une pénurie d'enseignants, d'infirmières et d'autres travailleurs. Il conviendrait d'établir des mécanismes pour limiter les migrations de ces régions.

La question des droits des travailleurs migrants devrait également trouver une réponse dans des accords bilatéraux ou multilatéraux. Il conviendrait notamment que les accords assurent une reconnaissance mutuelle des qualifications et des expériences professionnelles ainsi que des dispositions pertinentes en matière de sécurité sociale. Les pays en développement attendent également l'élargissement des accords de services conclus lors du Cycle de négociations commerciales de Doha afin d'offrir une

plus grande mobilité aux travailleurs migrants dans les secteurs du bâtiment et du tourisme.

M. Kim Hak-su [Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)], intervenant, dit que dans sa région, les migrations concernent essentiellement le mouvement des populations des zones rurales vers les zones urbaines. Au cours des 20 prochaines années, le pourcentage de personnes vivant en zone urbaine devrait passer de 37 à 53 %. Les migrations internationales tendent à créer des pays exportateurs de main-d'œuvre, tels que les Philippines, et des pays importateurs de main-d'œuvre, tels que le Japon et la République de Corée. Les premiers tendent à en bénéficier par le transfert de devises étrangères tandis que les derniers profitent de la main-d'œuvre migrante.

M^{me} Schmögnerova [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)], intervenante, dit qu'il faudrait que la main-d'œuvre se répartisse avec le maximum d'efficacité, c'est-à-dire qu'elle soit mobile géographiquement. Toutefois, même au sein de l'Union européenne, où le principe de la liberté de circulation est inscrit dans la loi, il existe encore de nombreux obstacles à l'optimisation de la répartition de la main-d'œuvre. La mobilité de la main-d'œuvre est motivée essentiellement par les différences de rémunération, d'allocations de perte d'emploi, de sécurité sociale et de soins de santé d'une région à l'autre. On redouble actuellement d'efforts pour une meilleure harmonisation au niveau régional. Il est particulièrement important d'assurer que les systèmes de retraite soient transférables d'un pays à l'autre. La mobilité de la main-d'œuvre constitue une contribution importante à la qualité de vie de la population active, par exemple en aidant à résoudre le problème de la population vieillissante. D'un autre côté, il existe des difficultés potentielles pour les pays exportateurs de main-d'œuvre, tels que la fuite des cerveaux et l'impact sur les recettes fiscales.

M. Mwalwanda [Commission économique pour l'Afrique (CEA)], intervenant, dit que la raison principale des migrations internes en Afrique est l'impossibilité pour les populations des zones rurales de gagner décemment leur vie par l'agriculture, ce qui les incite à rechercher de meilleures opportunités dans les zones urbaines. Dès lors il est vital que les pays développés suppriment les aides financières à l'agriculture, qui faussent les échanges et ont un impact négatif sur les agriculteurs africains. Le défi

majeur qui se pose à ce continent est de savoir comment mener une révolution verte. À l'échelon régional, les pays plus riches tels que l'Afrique du Sud attirent un flux important de main-d'œuvre migrante venue des pays voisins.

M^{me} Tallaw [Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)], intervenante, dit que le boom pétrolier des années 70 a attiré vers le Golfe un grand nombre de travailleurs migrants venus des régions voisines. Toutefois, la concentration des investissements étrangers dans les projets liés au pétrole et au gaz signifie qu'il existe peu d'opportunités pour les jeunes dans les autres secteurs. À l'avenir, il conviendrait d'analyser les migrations de façon plus précise au regard du commerce, des investissements et de la mondialisation. La xénophobie et les mauvais traitements infligés aux travailleurs migrants devraient être traités en priorité.

**Coordination, programme et autres questions :
(point 7 de l'ordre du jour) (suite)**

h) Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit (suite)
(E/2002/86; E/2003/8; E/2003/L.22, 23 et 34)

M. Benmellouk (Observateur du Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe soutient pleinement les efforts de la Guinée-Bissau en vue de rétablir la paix et de promouvoir son développement économique et social. Toutefois, cette tâche sera considérablement plus difficile sans l'assistance de la communauté internationale et notamment des donateurs et des institutions financières internationales. Néanmoins, il conviendrait que les autorités de la Guinée-Bissau s'efforcent d'établir un climat interne propice à la paix et au développement.

Le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau a déployé des efforts remarquables pour mobiliser la volonté politique nécessaire au soutien des autorités nationales du pays et il conviendrait que ses recommandations soient suivies. Les différents fonds qui ont été constitués pour promouvoir une assistance économique à la Guinée-Bissau et la conduite d'élections devraient être généreusement soutenus par les donateurs mais il faut se souvenir que l'assistance économique et humanitaire doit toujours être offerte dans le respect des principes de neutralité et

d'impartialité. L'octroi ou le retrait d'une assistance ne doit jamais servir à influencer les choix politiques ou économiques d'un pays. Souhaitant que le Groupe consultatif spécial poursuive son bon travail, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent dès lors soumettre un projet de résolution (E/2003/L.23) qui prévoit l'extension de son mandat jusqu'en janvier 2004 et ils demandent aux fonds, aux programmes et aux agences spécialisées des Nations Unies ainsi qu'aux institutions de Bretton Woods de soutenir les efforts du Groupe consultatif.

La proposition d'établir un groupe consultatif spécial similaire pour le Burundi est tout à fait opportune. Il est clair que le Burundi a un besoin urgent d'assistance économique et financière, et les récents développements politiques indiquent que le pays s'est sérieusement engagé à restaurer la paix et la stabilité. Preuve de ses intentions, le Gouvernement du Burundi a récemment conclu des accords avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Compte tenu de la création d'institutions transitoires et du déploiement permanent d'efforts pour renforcer la paix, le Burundi a rempli les conditions nécessaires pour recevoir le soutien de donateurs. Pour sa part, la communauté internationale doit comprendre qu'actuellement une contribution financière décisive consoliderait les progrès déjà réalisés.

Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de la décision relative à une table ronde de donateurs en septembre 2003 qui réunira le Gouvernement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les principaux donateurs. Là encore, il est vital de veiller à ce qu'une assistance soit offerte sans conditions.

S'agissant d'assurer la réussite du mécanisme du Groupe consultatif spécial en tant qu'instrument au service de la reconstruction d'après conflit et du développement durable à long terme, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent présenter un projet de résolution (E/2003/L.22) qui rappelle notamment la nécessité d'évaluer les leçons tirées de l'expérience initiale de ces groupes consultatifs.

M. Bruni (Italie), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats que sont Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie et les pays associés que sont la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, dit que les groupes

consultatifs spéciaux sont un mécanisme innovant et précieux permettant de répondre aux multiples besoins des pays africains qui sortent d'un conflit, et que l'Union européenne soutient pleinement leurs travaux, en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et les institutions financières internationales.

Cela étant, l'Union est sérieusement préoccupée par l'instabilité politique, sociale et économique permanente de la Guinée-Bissau, et particulièrement par les retards du processus constitutionnel et électoral. Il conviendrait que les autorités prennent toutes les mesures nécessaires pour organiser démocratiquement les élections à venir conformément aux procédures et principes juridiques reconnus internationalement. Tous les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir le développement durable doivent aboutir grâce à des engagements clairs et tangibles de la Guinée-Bissau en matière de bonne gouvernance et de primauté du droit.

L'Union est favorable à la prorogation du mandat du Groupe de travail spécial pour la Guinée-Bissau et au fait de retirer les leçons appropriées de son expérience, qui pourrait être utilement transmise au Groupe de travail spécial proposé pour le Burundi. L'Union considère le Burundi comme un test important de la capacité de la communauté internationale à résoudre les situations d'après conflit et tous les efforts qui seront déployés auront des répercussions positives pour toute la région des Grands Lacs. Cependant, toute reprise des hostilités au Burundi nuirait indubitablement à la paix et au développement. Donateur humanitaire de premier plan à l'égard du Burundi, l'Union prie instamment le gouvernement provisoire de s'attaquer aux questions de réhabilitation et de développement qui se posent au pays et elle attend avec intérêt de participer à la table ronde des donateurs qui sera organisée par le PNUD.

M. Manis (Observateur du Soudan), après avoir associé sa délégation à la déclaration faite par l'Observateur du Maroc pour le compte du Groupe des 77 et de la Chine, dit que son gouvernement soutient les travaux du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau ainsi que la proposition de création d'un groupe consultatif analogue pour le Burundi, pays ravagé économiquement, socialement et institutionnellement par la guerre. En établissant ces groupes consultatifs spéciaux, le Conseil entérinera la résolution récemment adoptée dans son segment humanitaire, dans laquelle la communauté

internationale a été exhortée à aider les pays les moins avancés victimes de catastrophes naturelles et artificielles. La table ronde des donateurs organisée par le PNUD mérite un large soutien. À la lumière de sa propre expérience, son gouvernement prie instamment la communauté internationale d'ignorer les propos et les actes des groupes minoritaires qui cherchent à faire échouer les initiatives de paix, que ce soit au Burundi ou ailleurs.

M. Wada (Japon) dit que son gouvernement a toujours cherché à améliorer la situation sécuritaire en Afrique, instrument de promotion du développement durable, et a dès lors organisé un certain nombre de conférences sur ce thème précis. Sa délégation soutient la proposition d'établir un groupe consultatif spécial pour le Burundi et est disposée à y prendre part.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) dit que les groupes consultatifs sont des instruments utiles permettant au Conseil de jouer un rôle efficace dans les situations d'après conflit et dans la prévention d'hostilités ultérieures par la convergence des efforts internationaux visant à rétablir la normalité, à répondre aux besoins les plus urgents d'un pays et à assurer le développement durable à long terme. Le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau a lancé une nouvelle forme de partenariat entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Son gouvernement convient avec ce dernier que la stabilité politique est une condition *sine qua non* pour mettre en œuvre les recommandations économiques du Groupe consultatif spécial, qui s'adressent à la communauté des donateurs. Il est également important d'assurer un échange d'informations entre les conseils.

Sa délégation sait gré particulièrement des remarques du Groupe consultatif spécial sur la nécessité d'établir des mécanismes spécifiques visant à attirer les investissements étrangers dans les pays où la situation serait normalement considérée comme trop risquée par les institutions financières internationales et la communauté des donateurs. Elle soutient la proposition d'établir un groupe consultatif analogue pour le Burundi et est convaincue que les leçons tirées de la Guinée-Bissau pourront être profitables à ce pays.

M. Rosenthal (Guatemala), présentant le projet de résolution relatif au Groupe consultatif spécial pour le Burundi (E/2003/L.34), dit que la phrase « organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement » au sixième paragraphe du préambule

devrait être remplacé par la phrase « en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement ». En dépit de la reprise récente des hostilités, le Burundi est fondamentalement soucieux de la paix et mérite le soutien de la communauté internationale.

M. da Fonseca (Observateur du Cap-Vert) dit que sa délégation apprécie les contributions financières et le soutien moral offerts par la communauté internationale à la population de Guinée-Bissau, un engagement traduit dans les travaux du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau. De leur côté, les autorités de la Guinée-Bissau ont une obligation de comportement responsable et de promotion de la bonne gouvernance. Il faut espérer que les leçons précieuses tirées de ces pays pourront également s'appliquer au Burundi.

M. Khan (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

La séance est levée à 13 h 10.